

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030

30 avril 2013

SOMMAIRE

ABF Assurances Société de Courtage S.à r.l.	49394	OVIVO Luxembourg S.à r.l.	49439
Actelion One S.A.	49419	Santiago Properties S.A.	49438
Actelion Re S.A.	49419	Segno S.A.	49438
Allandis	49433	Sharonlux Holding S.A.	49394
Amiralis S.A.	49397	Sharonlux S.à r.l.	49394
AXE Société de Couverture de Risques S.A.	49438	SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l.	49438
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	49424	SM&J Europe S.à r.l.	49439
Diamonds and Pearls S.à r.l.	49440	Solideal International S.à r.l.	49406
Direct Services S.à r.l.	49429	Solideal International S.à r.l.	49406
EB8 Finland Luxco S.à r.l.	49431	Starlight International Investments (Lux) GBP S.à r.l.	49438
FGP VI S.à r.l.	49435	Syrius Investments S.à r.l.	49411
Fortis L Capital	49429	Syrius Investments S.à r.l.	49406
Genbergues Luxembourg S.à r.l.	49423	TAM Investment Funds	49416
Greatoo (Europe) Holding S.à r.l.	49423	Tanktu S.à r.l.	49415
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	49429	Tar Heel Trading International S.à r.l. ...	49411
Ground-Power S.A.	49420	TCL Holdings S.à r.l.	49402
Horacek Tankschiff S.à r.l.	49440	Terrigena S.à r.l.	49398
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	49440	THERMOFROID services Luxembourg s.à r.l.	49416
IFS Capital Luxembourg II S.A.	49394	Toiture Schengen-Koch S.à r.l.	49416
MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à r.l.	49439	Tralerighe S.à r.l.	49416
Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à r.l. ..	49440	T T 1 Lux	49411
Neobuild S.A.	49437	Val II Feeder GP S.à r.l.	49402
		Valstar S.A.	49402
		Vincenti Immobilière S.à r.l.	49402

**Sharonlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sharonlux Holding S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 66.318.

—
Dépôt complémentaire au dépôt n° L130042953 enregistré et déposé le 14/03/2013 auprès du RCS.

Les comptes annuels au 16/07/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013036020/11.

(130043765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFS Capital Luxembourg II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035835/11.

(130044162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ABF Assurances Société de Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 175.868.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabio OSSICH, courtier en assurances, né le 24 août 1982 à Asolo (TV), Italie, demeurant à L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower;
2. Madame Barka AOUINTI, indépendante, née le 8 mars 1972 à Villerupt, France, demeurant à L-3397 Roeser, 14, rue d'Alzingen.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet les opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément à la loi modifiée 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement à sa constitution, ainsi que les services d'étude, de conseil et de gestion qui s'y attachent.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «ABF Assurances Société de Courtage S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, conformément aux dispositions suivantes:

- Pour tous contrats de mandat (indépendamment du montant), par la signature individuelle d'un des gérants;
- Pour toutes autres opérations dont le montant est inférieur ou égal à EUR 10.000,- (dix mille euros), par la signature individuelle d'un des gérants;
- Pour toutes autres opérations dont le montant est supérieur à EUR 10.000,- (dix mille euros), par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Fabio OSSICH, pré-qualifié,	50 parts
- Madame Barka AOUINTI, pré-qualifiée,	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabio OSSICH, courtier en assurances, né le 24 août 1982 à Asolo (TV), Italie, demeurant à L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower;

- Madame Barka AOUINTI, employée privée, née le 8 mars 1972 à Villerrupt, France, demeurant à L-3397 Roeser, 14, rue d'Alzingen.

3.- La Société se trouve valablement engagée, pour tous contrats de mandat (indépendamment du montant), par la signature individuelle d'un des gérants de la Société.

Pour toutes autres opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à la somme de EUR 10.000,- (dix mille euros), la Société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la Société.

Pour toutes autres opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de EUR 10.000,- (dix mille euros), la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. OSSICH, B. AOUINTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mars 2013. Relation: DIE/2013/2990. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035628/174.

(130044005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Amiralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.856.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, AMIRALIS S.A. (RCS B64856), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2013035649/11.

(130044175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Terrigena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 175.887.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr. Rolf BEIER, Broker, born on 22nd October 1948 in Essen (Germany), residing professionally at Dahlhauser Straße 133, D-45279 Essen, Germany,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Art. 1. Hereby is formed a private limited liability company, which will be governed by these Articles of Association as well as by the relevant legal dispositions.

Art. 2. The name of the Company is Terrigena S.à r.l..

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), consisting of five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 16. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 17. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 19. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 21. For all points not regulated by these Articles of Association, reference is made to the provisions of the Law of 10th August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2013.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the pre-named shareholder Mr. Rolf BEIER and have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at nine hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Laurent KIND, Companies' Director, born in Luxembourg on 28th November 1971, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The Company will be validly bound by the sole signature of the sole manager.

3. The registered office of the Company is set in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Rolf BEIER, Immobilienkaufmann, geboren am 22. Oktober 1948 in Essen (Deutschland), geschäftsansässig in Dahlhauser Straße 133, D-45279 Essen, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatangestellter, geschäftsansässig in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten des Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist Terrigena S.à r.l..

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Immobilien im In- und Ausland erwerben, verwalten und veräußern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, die mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, dass die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche aufgrund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in einem Protokoll verzeichnet oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten, in ein Protokoll eingetragen oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Das Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden durch den vorgenannten Gesellschafter Herrn Rolf BEIER gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Laurent KIND, Gesellschaftsverwalter, geboren in Luxemburg am 28. November 1971, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg.

2. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtmäßig verpflichtet.

3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster an dem oben angegebenen Tag erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 28. März 2013.

Référence de publication: 2013036571/210.

(130044509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

TCL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.380.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 15 mars 2013

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Walter Rakowich avec effet au 31 décembre 2012 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2013036573/15.

(130044933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Val II Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.107.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, l'adresse des gérants Alexander James Bermingham et Rylee Michael Muddle est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036594/10.

(130044690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Valstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 50.005.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66057 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036598/10.

(130044658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Vincenti Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.891.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Madame Patrizia VINCENTI, née le 11 juillet 1970 à Beyrouth (Liban) demeurant rue Sassine, Achrafieh, Beyrouth,
- Monsieur Giuliano Michael Angelo VINCENTI, né le 28 janvier 1972 à Beyrouth (Liban), demeurant rue Sassine, Achrafieh, Beyrouth,
- Monsieur Carlo VINCENTI, né le 9 janvier 1974 à Beyrouth (Liban), demeurant rue Sassine, Achrafieh, Beyrouth, ici représentés par Madame Géraldine VINCOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés..

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «VINCENTI IMMOBILIERE S.A.R.L.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représentée par 126 (cent vingt-six) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.-

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/ leur mandat. Il(s) est/son librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature simple ou conjointe du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Lorsque la société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt-six (126) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mme Patrizia VINCENTI, préqualifiée, quarante-deux parts	42
- M. Giuliano VINCENTI, préqualifié, quarante-deux parts	42
- M. Carlo VINCENTI, préqualifié, quarante-deux parts	42
TOTAL:	126

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution est évalué environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions des associés

Les parties comparantes, qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, en qualité de gérant;
 - Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; en qualité de gérant; et
 - Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Luxembourg le 14 février 1966 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; en qualité de gérant;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes es qualités qu'il agit, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11237. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036609/192.

(130044580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036560/10.

(130044787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Syrius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036564/10.

(130044622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

In the year two thousand and thirteenth,

On the sixth day of March,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, incorporated as a "société anonyme" by deed of notary Marthe THYES-WALCH, then residing in Luxembourg, on 29 August 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 108 of 13 February 2001, modified by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 14 May 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 843 of 17 August 2004, modified by deed of the undersigned notary on 20 January 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 816 on 24 April 2006, modified by deed of the undersigned notary on 26 March 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1037 on 18 May 2010, modified into a "société à responsabilité limitée" by deed of the undersigned notary on 29 September 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2927

on 30 November 2011, modified by deed of the undersigned notary on 9 November 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 3198 on 28 December 2011, modified by deed of the undersigned notary on 25 July 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2229 on 7 September 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 77.607.

The meeting was opened with Mr. Ahcène BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary, Mrs. Zineb ZEGHLOUL, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Laurence PETIT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Resignation of Mr. Alain RENARD as Manager of category B and discharge
2. Resignation of Mrs. Corinne BITTERLICH as Manager of category B and discharge
3. Appointment of Mrs. Betty PRUDHOMME and Mr. Ahcène BOULHAIS as new Managers of category B
4. Complete reorganization of the article 3 of the company's articles of incorporation
5. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Alain RENARD as manager of category B and decides to grant discharge for his mandate.

Second resolution:

The general meeting decides to accept the resignation of Mrs Corinne BITTERLICH as manager of category B and decides to grant discharge for her mandate.

Third resolution:

The general meeting decides to appoint as new category B managers for an undetermined period:

- Mr Ahcène BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mrs Betty PRUDHOMME, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 3.** The corporate object of the Company is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as any administrative assistance, and more generally management assistance to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") and;

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with,

or is controlled by a shareholder of the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

3.3.6 It being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may also acquire or sell or otherwise dispose of and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

3.7 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, Le six mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire résidant à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l. ", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 108 du 13 février 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 843 du 17 août 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 816 du 24 avril 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1037 du 18 mai 2010, modifiée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2927 du 30 novembre 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3198 du 28 décembre 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C, numéro 2229 du 7 septembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.607.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Zineb ZEGHLOUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour agenda:

- 1- Démission de Monsieur Alain RENARD de ses fonctions de gérant de catégorie B et décharge à lui donner.
- 2- Démission de Madame Corinne BITTERLICH de ses fonctions de gérante de catégorie B et décharge à lui donner.
- 3- Nomination de Madame Betty PRUDHOMME et de Monsieur Ahcène BOULHAIS comme nouveaux gérants de catégorie B.
- 4- Réorganisation intégrale de l'article trois des statuts de la société.
- 5- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Alain RENARD de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Corinne BITTERLICH de ses fonctions de gérante de catégorie B de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et
- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de réorganiser l'article trois des statuts, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute forme d'assistance administrative, et généralement assistance managériale à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée") dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un actionnaire de la Société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les secteurs décrits ci-dessus;

3.3.6 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou autrement disposer et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.7 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, L. Petit, Z. Zegloul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 10774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036559/239.

(130044546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

T T 1 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.756.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 novembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Valentina DADDA résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TT1 S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013036565/15.

(130044740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Syrius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 123.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036563/10.

(130044621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.008.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

FAMILY DOLLAR, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of North Carolina, with registered office at 150 Fayetteville St., Raleigh, North Carolina 27601, USA, registered with Secretary of State of the State of North Carolina, under SOSID number 0442678 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on February 18, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing in Luxembourg under the name of TAR HEEL TRADING INTERNATIONAL S.À R.L., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Company Register) under number B 155.008 (the "Company") and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2090 on October 6, 2010. The Company's articles of association have not been amended.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consider the change of the corporate purpose of the Company to give the following content:

"The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale,

exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, operate a business marketing, trading, purchasing, selling, wholesale, semi-wholesale and retail, organize the manufacturing all products, import and export of these products and all operations concerning the trade in the broadest sense.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The Company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or contract to supply services in the field of international e-commerce in any manner whatsoever and in particular by performing or selling online platform services, e-commerce services and IT support materials. The Company may in this purpose license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property."

and the subsequent amendment of Article 2 of the Company's articles of association;

2. Consider the resignation of Robert van 't Hoeft as category B manager of the Company;

3. Consider the appointment of Tim Beyers, born in Wilrijk, Belgium, on November 21, 1973, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company for an unlimited period with immediate effect;

4. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Company and to amend article 2 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, operate a business marketing, trading, purchasing, selling, wholesale, semi-wholesale and retail, organize the manufacturing all products, import and export of these products and all operations concerning the trade in the broadest sense.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The Company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or contract to supply services in the field of international e-commerce in any manner whatsoever and in particular by performing or selling online platform services, e-commerce services and IT support materials. The Company may in this purpose license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of Robert van 't Hoeft as category B manager of the Company as at February 21, 2013 and resolve to grant him discharge for the execution of his mandate until this date.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Tim Beyers, born in Wilrijk, Belgium, on November 21, 1973, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company, as at February 21, 2013, for an unlimited period of time with immediate effect.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un février.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

FAMILY DOLLAR, INC., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de Caroline du Nord, ayant son siège social au 150 Fayetteville St., Raleigh, North Carolina 27601, USA, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Caroline du Nord, sous SOSID numéro 0442678 Associé Unique»))

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de TAR HEEL TRADING INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.008 (la «Société») et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2090 en date du 6 octobre 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour de:

Ordre du jour

1. Considérer le changement de l'objet social de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi

que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer tout type de parts, de sûreté ou garantie rachetable ou non sans pour autant les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, exploiter une activité de marketing, commerciale, d'achats, de vente, de vente en gros, de vente en demi-gros et de vente au détail, d'organiser la fabrication de tous produits, l'importation et l'exportation de ces produits et toutes opérations commerciales dans le sens le plus large du terme.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et pourra directement investir ou acquérir sous quelque forme que ce soit, des brevets d'invention, droits de marque, licences, savoir-faire, droits d'auteur, et toute propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut aussi autoriser le droit d'utiliser, de concéder une sous-licence, de vendre ou de disposer des droits susmentionnés, en tout ou partie, et sous-contracter la gestion et le développement de ces droits.

La Société peut en outre participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement investir dans ou contracter à des services d'approvisionnement dans le cadre du e-commerce international sous quelque forme que ce soit et en particulier en exécutant ou en vendant des services en ligne, des services d'e-commerce et de support informatique. La Société peut, à cette fin, autoriser le droit d'utiliser, concéder une sous-licence, vendre, utiliser ou disposer de toute manière de tout produit, droit, service ou bien.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle, technique ou financière, en relation directe ou indirecte avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter la réalisation de son objet, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers."

et la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Considérer la démission de Robert van 't Hoeft en tant que gérant de catégorie B de la Société;

3. Considérer la nomination de Tim Beyers, né à Wilrijk en Belgique, le 21 novembre 1973, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée, avec effet immédiat;

4. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, par résolution spéciale, de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise désormais comme suit:

« **Art. 2. Objet Social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer tout type de parts, de sûreté ou garantie rachetable ou non sans pour autant les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, exploiter une activité de marketing, commerciale, d'achats, de vente, de vente en gros, de vente en demi-gros et de vente au détail, d'organiser la fabrication de tous produits, l'importation et l'exportation de ces produits et toutes opérations commerciales dans le sens le plus large du terme.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et pourra directement investir ou acquérir sous quelque forme que ce soit, des brevets d'invention, droits de marque, licences, savoir-faire, droits d'auteur, et toute propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut aussi autoriser le droit d'utiliser, de concéder une sous-licence, de vendre ou de disposer des droits susmentionnés, en tout ou partie, et sous-contracter la gestion et le développement de ces droits.

La Société peut en outre participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement investir dans ou contracter à des services d'approvisionnement dans le cadre du e-commerce international sous quelque forme que ce soit et en particulier en exécutant ou en vendant des services en ligne, des services d'e-commerce et de support informatique. La Société peut, à cette fin, autoriser le droit d'utiliser, concéder une sous-licence, vendre, utiliser ou disposer de toute manière de tout produit, droit, service ou bien.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle, technique ou financière, en relation directe ou indirecte avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter la réalisation de son objet, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte et décide d'accepter la démission de Robert van 't Hoeft en tant que gérant de catégorie B de la Société à dater du 21 février 2013 et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Tim Beyers, né à Wilrijk en Belgique, le 21 novembre 1973, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, à dater du 21 février 2013, pour une durée illimitée, avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9185. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036567/235.

(130044773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Tanktu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036566/10.

(130044675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

TAM Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mars 2013

En date du 15 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Colin Ferenbach, de Monsieur Robert Kleinschmidt et de Monsieur James Hunt en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TAM Investment Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013036572/15.

(130044653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Toiture Schengen-Koch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 13, Op der Kopp, Z.A. Jongebësch.
R.C.S. Luxembourg B 89.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036574/10.

(130045035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Tralerighe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 156.910.

Les comptes annuels au 05 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036577/10.

(130044961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

THERMOFROID services Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
R.C.S. Luxembourg B 175.883.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thierry DUBOIS, dirigeant d'entreprise, né à Amiens (France) le 11 novembre 1965, demeurant à F-55600 Iré-le-Sec, 7, rue Haute.

2.- Madame Dominique JACQUET, employée, née à Virton (Belgique) le 15 octobre 1964, demeurant à F-55600 Iré-le-Sec, 7, rue Haute,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Thierry DUBOIS, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur"

par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations sanitaires, de climatisation, de chauffage, de froid ainsi que l'aménagement intérieur.

La société a également pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles de chauffage, de climatisation et d'installations sanitaires. Elle pourra effectuer ce commerce par internet.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences s'y rattachant directement ou indirectement

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de "THERMOFROID services Luxembourg s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

1) Monsieur Thierry DUBOIS, préqualifié, vingt parts sociales	20
2) Madame Dominique JACQUET, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Thierry DUBOIS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3752 Rumelange, 2, me St. Sébastien.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUBOIS, JACQUET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2013. Relation: CAP/2013/859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 mars 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013036675/156.

(130044510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Actelion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036683/10.

(130045034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Actelion Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 149.511.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036684/10.

(130045026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Ground-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 175.980.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Manuel Antonio LOUREIRO NUNES SOLPOSTO, Directeur, né à Lisbonne (Portugal), le 31 décembre 1968, demeurant à F-91250 St Germain les Corbeil (France), 3, Square Romain Rolland, (ci-après le «Comparant»).

ici représenté par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée datée du 12 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire du Comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Ground-Power S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente (gros, demi gros, détail) de tous produits et matériaux se rapportant aux énergies renouvelables, à savoir notamment:

- matériel de chauffage sanitaire en rapport avec l'énergie solaire;
- pompes à chaleur de tous types;
- chaudières à combustible liquide, gazeux, vapeur, combustible solide ou utilisant des énergies renouvelables;
- poêle à pellets;
- matériel de production d'électricité, panneaux photovoltaïque, générateur électrique, éoliennes, onduleurs électriques;
- matériel de ventilation et de conditionnement d'air, ainsi que d'autres systèmes permettant le refroidissement des locaux en général;
- véhicules utilitaires et tous systèmes de déplacement utilisant les énergies renouvelables; -tous les produits se rapportant à l'isolation du bâtiment et favorisant les économies d'énergie;

Par ailleurs, la société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant aux produits et matériaux d'ordre divers, tel que notamment:

- matériaux et appareils électroniques, électriques, télésurveillance, domotique, régulation, luminaires;
- matériaux et appareils de piscine, sauna, thermalisme, balnéothérapie et les accessoires s'y rapportant directement ou indirectement;
- matériel et mobilier de salle de bain;
- matériel et produits se rapportant à l'électricité en général et outillage.

La société a aussi pour objet la production et la gestion de services, ainsi que la représentation de toutes les marques.

La société pourra également s'intéresser à l'installation et à la mise en place des produits supra énumérés.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT EUROS (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le/les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'année 2014.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

Souscription et Libération

Les actions ont toutes été souscrites par Monsieur Manuel Antonio LOUREIRO NUNES SOLPOSTO, pré-qualifié.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7,750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1,300.- EUR).

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts.

Décisions de l'actionnaire unique

Le Comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à un.
3. Le nombre des commissaires est fixé à un.
4. Est nommé administrateur unique: Monsieur Manuel Antonio LOUREIRO NUNES SOLPOSTO, pré-qualifié.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153 931.

6. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 14 mars 2013. Relation: MER/2013/556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037564/187.

(130046271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Greatoo (Europe) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037561/10.

(130045915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Genbergues Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.963.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037558/10.

(130046152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.125.273,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year Two Thousand and Thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting of the members (the "Meeting") of the company David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B140252 (the "Company") was held.

The Meeting was presided by Maître Delia NITESCU, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Maître Iya MARTKOPLICHVILI, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Marine LEORNARDIS, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Meeting then drew up the attendance list and gathered the proxies, which, after having been signed "ne varietur" by the members present, the proxy holders of the members represented and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed with the registration authorities.

The Chairman then declared that:

I. According to the attendance list, members representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Meeting, which could thus validly deliberate and decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of One Million Three Hundred and Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922) by way of a contribution in cash so as to increase it from its present amount of One Million Seven Hundred Forty Two Thousand Three Hundred and Fifty-One Pounds Sterling (GBP 1,742,351) to an amount of Three Million One Hundred and Twenty Five Thousand Two Hundred and Seventy Three Pounds Sterling (GBP 3,125,273) represented by three hundred and twelve thousand five hundred and thirteen (312,513) A to I corporate units and by three hundred and twelve thousand six hundred and fifty six (312,656) J corporate units, having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2) Waiver of their preferential subscription rights by Appleby Nominees (Jersey) Limited with respect to the subscription of the new corporate units to be issued by the Company;

3) Approval of the subscription and payment by Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B141248 ("Clyde Blowers Capital") of One Hundred and Thirty Eight Thousand Two Hundred and Ninety (138,290) A to I corporate units and One Hundred and Thirty Eight Thousand Three Hundred and Twelve (138,312) J corporate units, having each a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

4) Subscription and payment by Clyde Blowers Capital of One Hundred Thirty Eight Thousand Two Hundred and Ninety (138,290) A to I corporate units and One Hundred and Thirty Eight Thousand Three Hundred and Twelve (138,312) J corporate units, having each a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

5) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Company;

6) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any necessary action in relation to the items referred to in the agenda; and

7) Any other business.

After deliberation, the Meeting of the Company unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand and Nine Hundred Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-) by way of a contribution in cash so as to bring it from its present amount of One Million Seven Hundred and Forty-Two Thousand Three Hundred and Fifty-One Pounds Sterling (GBP 1,742,351.-) to an amount of Three Million One Hundred and Twenty-Five Thousand Two Hundred and Seventy-Three Pounds Sterling (GBP 3,125,273.-) represented by three hundred and twelve thousand five hundred and thirteen (312,513) A to I corporate units and by three hundred and twelve thousand six hundred and

fifty-six (312,656) J corporate units, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Meeting acknowledged the waiver of the preferential subscription rights by Appleby Nominees (Jersey) Limited, a company having its registered office at 13-14 Esplanade St Helier, Jersey J E1 1 BD and registered under the number 3051, with respect to the subscription of the new corporate units of the Company.

Third resolution

The Meeting resolved to approve the subscription and the payment of all the new corporate units by Clyde Blowers Capital as follows:

one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class A corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class B corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class C corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class D corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class E corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class F corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class G corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class H corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class I corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve (138,312) class J corporate units,
 each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, issued in consideration of a cash contribution amounting to One Million Three Hundred and Eighty-Two Thousand Nine Hundred Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-).

Intervention, Subscription and Payment

Thereupon intervened Maître Delia NITESCU, above named, acting in her capacity as duly appointed attorney of Clyde Blowers Capital by virtue of a power of attorney given under private seal, mentioned here above.

The above named proxy-holder declared to subscribe, in the name and on behalf of Clyde Blowers Capital, above named, for all the new corporate units as follows:

one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class A corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class B corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class C corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class D corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class E corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class F corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class G corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class H corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (138,290) class I corporate units,
 one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve (138,312) class J corporate units,
 each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, issued in consideration of a cash contribution amounting to One Million Three Hundred and Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-).

The amount of One Million Three Hundred and Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-) has been put at the free disposal of the Company, proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles association of the Company, so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at Three Million One Hundred Twenty-Five Thousand Two Hundred and Seventy-Three Pounds Sterling (GBP 3,125,273.-) represented by:

three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class A Corporate Units,
 three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class B Corporate Units,
 three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class C Corporate Units,
 three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class D Corporate Units,

three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class E Corporate Units, three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class F Corporate Units, three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class G Corporate Units, three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class H Corporate Units, three hundred twelve thousand five hundred thirteen (312,513) class I Corporate Units, and three hundred twelve thousand six hundred fifty-six (312,656) class J Corporate Units, each Corporate Unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Fifth resolution

The Meeting resolved to grant authorization to any manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILD-GEN, Luxembourg, to carry out any necessary action in relation to the present resolutions, including but not limited to, the recording of the above increase of capital in the Members' register of the Company.

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

The total amount in Euro of the capital increase and of the share premium is estimated at one million six hundred four thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 1,604,924.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the members of the board appearing, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder and members of the board appearing, known to the undersigned notary by names, surnames, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B140252 (la «Société»).

L'Assemblée était présidée par Maître Delia NITESCU, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Maître Iya MARTKOPLICHVILI, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur Maître Marine LEORNARDIS, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée a dressé la liste de présence et a réuni les procurations, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises ensemble aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le Président a ensuite déclaré que:

I. Conformément à la liste de présence, les Associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée, qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La présente Assemblée a eu pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt deux mille neuf cent vingt-deux livres sterlings (GPB 1.382.922) par un apport en numéraire afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million sept cent quarante deux mille trois cent cinquante et une livres sterling (GBP 1.742.351) à un montant de trois millions cent vingt cinq mille deux cent soixante treize livres sterling (GBP 3.125.273) représenté par trois cent douze mille cinq cent treize (312.513) parts sociales des catégories A à I et par trois cent douze mille six cent cinquante six (312.656) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société;

2) Renonciation à tout droit préférentiel de souscription par Appleby Nominees (Jersey) Limited relativement à la souscription de parts sociales nouvelles à émettre par la Société;

3) Approbation de la souscription et du paiement par Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le matricule B141248 («Clyde Blowers Capital»), de cent trente huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie A à I et de cent trente huit mille trois cent douze (138.312) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société;

4) Souscription et du paiement par Clyde Blowers Capital de cent trente huit mille deux cent quatre vingt dix (138.290) parts sociales de catégorie A à I et de cent trente huit mille trois cent douze (138.312) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société;

5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6) Autorisation donnée à tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, de prendre toute action nécessaire ou incidente à la mise en place des résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour; et

7) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 1.382.922,-), par un apport en numéraire, afin de porter celui-ci de son montant actuel d'un million sept cent quarante-deux mille trois cent cinquante et un livres sterling (GBP 1.742.351,-) à un montant de trois millions cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize livres sterling (GBP 3.125.273,-) représenté par trois cent douze mille cinq cent treize (312.513) parts sociales des catégories A à I et par trois cent douze mille six cent cinquante-six (312.656) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a pris acte de la renonciation à tout droit préférentiel de souscription par Appleby Nominees (Jersey) Limited, une société ayant son siège social au 13-14 Esplanade St Hélier, Jersey J E1 1 BD, immatriculée sous le numéro 3051, relative à la souscription des parts sociales nouvelles à émettre par la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver la souscription et la libération de toutes les parts sociales nouvelles par Clyde Blowers Capital comme suit:

cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie A,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie B,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie C,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie D,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie E,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie F,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie G,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie H,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie I,
cent trente-huit mille trois cent douze (138.312) parts sociales de catégorie J,

ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, émises en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 1.382.922,-).

Intervention, Souscription et Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes Maître Delia NITESCU, prénommée, agissant en qualité de mandataire dûment désigné par Clyde Blowers Capital, en vertu d'une procuration sous seing privé, dont mention ci-avant.

Le mandataire prénommé a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Clyde Blowers Capital, pré-désignée, toutes les parts sociales nouvelles comme suit:

cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie A,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie B,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie C,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie D,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie E,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie F,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie G,

cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie H,
cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (138.290) parts sociales de catégorie I,
cent trente-huit mille trois cent douze (138.312) parts sociales de catégorie J,

chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, émises en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 1.382.922,-).

Le montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 1.382.922,-) a été mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé au montant de trois millions cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize livres sterling (GBP 3.125.273,-) représenté par:

(312.513) parts sociales de catégorie A,
(312.513) parts sociales de catégorie B,
(312.513) parts sociales de catégorie C,
(312.513) parts sociales de catégorie D,
(312.513) parts sociales de catégorie E,
(312.513) parts sociales de catégorie F,
(312.513) parts sociales de catégorie G,
(312.513) parts sociales de catégorie H,
(312.513) parts sociales de catégorie I, et
(312.656) parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) avec les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Luxembourg, de prendre toutes mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent acte, y compris la mise à jour du registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le montant total en euros de l'augmentation de capital et de la prime d'émission s'élève à un million six cent quatre mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 1.604.924,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des membres de bureau comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu aux mandataire et membres de bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delia NITESCU, Marine LEORNARDIS, Iya MARTKOPLICHVILI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037493/265.

(130046461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 106.634.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037571/10.

(130046197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Fortis L Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.137.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIS L CAPITAL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037551/11.

(130046501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Direct Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.674.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Marine THOMAS, employée, née le 13 novembre 1991, demeurant professionnellement à L-5634 Mondorf-les-Bains, 30b, route de Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs. La société pourra en outre réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la surveillance des sociétés en tant que commissaire aux comptes et / ou commissaire à la liquidation au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'exercice de mandats sociaux dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura comme dénomination "Direct Services S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne seront transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 12. Les parts sociales sont indivisibles. Au cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachés à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désigné une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 13. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 14. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Ils sont révocables «ad nutum» à tout moment.

Les pouvoirs des gérants de La Société seront déterminés au moment de leur nomination.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 17. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les associés pourront prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Associé	Nombre de parts
1.- Mademoiselle Marine THOMAS, précitée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en nature de la part de Mademoiselle Marine THOMAS de divers matériels informatiques et professionnels évalués à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), tel que repris en détail sur une liste d'inventaire, laquelle restera après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social, représentés ainsi qu'il a été dit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Mademoiselle Marine THOMAS, employée, née le 13 novembre 1991, demeurant professionnellement à L-5634 Mondorf-les-Bains, 30b route de Luxembourg est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-5634 Mondorf-les-Bains, 30b, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Marine THOMAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013032273/111.

(130039597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

EB8 Finland Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.410.

In the year two thousand and thirteen, on fourth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

EB8 Fund S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 124219 (the Sole Shareholder)

here represented hereby Mrs. Michele Sensi-Bergami, private employee, professionally residing at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE, (the proxyholder) by virtue of a power of attorney given under private seal.

This power of attorney, has been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present act with which it will be registered.

The appearing party is the Sole Shareholder of EB8 Finland Luxco S.à r.l. (the Company), a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 130410, incorporated by deed executed before the notary Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 11 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1984, page 95187, of 14 September 2007, amended by deed enacted by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 August 2007, published in the Luxembourg Mémorial C of 23 January 2008, n° 184, page 8819, amended by deed enacted by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 January 2009, published in the Luxembourg Mémorial C of 11 March 2009, n° 524, page 25137.

The appearing party representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Codelux S.A., a Société Anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 74166 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the broadest powers foreseen to articles 144 and following ones of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law of 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders. The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator may, under its sole responsibility and under the individual signature of its representative, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law of 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realize at the best of its liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussignée,

A comparu:

EB8 Fund S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124219 (l'Associé Unique),

ici représentée aux fins des présentes par Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE, (le mandataire) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée EB8 Finland Luxco S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130410, constituée le 11 juillet 2007 suivant acte de Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1984 du 14 septembre 2007, page 95187, modifiée suivant acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 août 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 23 janvier 2008, n° 184, page 8819, modifiée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 janvier 2009, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 11 mars 2009, n°524, page 25137.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur, Codelux S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166 (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/03/2013. Relation: EAC/2013/2972. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 mars 2013.

Référence de publication: 2013031658/111.

(130038688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Allandis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.191.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Allandis S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500 organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148.191, incorporated on September 7, 2009, by notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 7, 2009 under n°1956. (the Company).

1. Peter Fields, residing at Yew Tree House, 40 High Street, Norley, Frodsham, WA68JS, UK (Fields),

2. Hexport Trading Limited, incorporated under the laws of England, having its registered office at Winnington House, 2 Woodberry Grove, North Finchley, London, N12 0DR, UK, registered with the Register of Trade and Companies of England, under number 07874488 (Hexport), and

3. WHS Wenzel Holding & Services AG, Blegistrasse 11 b, Baar, Company number CH-170.3.032.691-2 (WHS and together with Fields and Hexport, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. To change the financial year 2012 starting on 1st April 2012 to 31st March 2013 exceptionally into 1st April 2012 to 31st December 2012, and the following financial years as of 1st January to 31st December; and

2. To amend article 13. of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the financial year 2012 starting on 1st April 2012 to 31st March 2013 exceptionally into 1st April 2012 to 31st December 2012, and the following financial years as of 1st January to 31st December.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 13 and the first paragraph of article 14 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth as follows:

" **Art. 13.** The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year".

" **Art. 14. First paragraph.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Allandis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.191, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1956 du 7 octobre 2009 (la Société),

1. Peter Fields, résidant à Yew Tree House, 40 High Street, Norley, Frodsham, WA68JS, Grande-Bretagne (Fields),

2. Hexport Trading Limited, constituée sous la loi anglaise, ayant son siège social à Winnington House, 2 Woodberry Grove, North Finchley, London, N12 0DR, Grande-Bretagne, inscrite au registre de commerce et des sociétés anglais sous le numéro 07874488 (Hexport), et

3. WHS Wenzel Holding & Services AG, Blegistrasse 11 b, Baar, société sous le CH-170.3.032.691-2 (WHS et avec Fields et Hexport, les Associés).

Les Associés étant représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de trois procurations.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'exercice social de 2012, débutant le 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, prendra fin exceptionnellement le 31 décembre 2012, de sorte que l'exercice social des années suivantes débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre; et

2. Modification de l'article 13. des statuts de la Société.

3. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer l'exercice social de 2012 débutant le 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, prendra fin exceptionnellement le 31 décembre 2012, de sorte que l'exercice social des années suivantes débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 13 et le premier alinéa de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année."

" **Art. 14. Alinéa 1^{er}.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. LAC/2013/9344. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031545/111.

(130038997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

FGP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Us, MaTtre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg register for commerce and trade under number R.C.S. Luxembourg B 123.906, having its registered office

at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, duly represented by its managing general partner Freo Investment Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at EBBC 6D, route de Trèves L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.898 with a share capital of EUR 12,600,

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of FGP VI S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 138.641, with a share capital of EUR 12,600 (the "Company"),

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Increase of the number of shares and related decrease of the relevant nominal value per share in the capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the number of shares from one hundred twenty six (126) to twelve thousand six hundred (12,600) and decrease the relevant nominal value per share from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) in the capital of the Company.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves that article 5.1 of the articles of incorporation of the Company shall be amended in order to henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, une société en commandite par actions organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.906, dûment représentée par son associé gérant commandité Freo Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à EBBC 6D, route de Trèves L-2633 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.898, dotée d'un capital social de EUR 12,600,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de FGP VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.641 (la Société),

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite revu l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

1. Augmentation du nombre de parts sociales et diminution de la valeur nominale de chaque part sociale dans le capital social de la Société;

2. Modification substantielle de l'article 5.1 des statuts qui doivent être lus de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»; et

3. Divers.

Après avoir revu les différents éléments composant l'Ordre du jour, l'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-six (126) à douze mille six cent (12.600) et de diminuer la valeur nominale de chaque part sociale de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide que l'article 5.1 des statuts de la Société doit être modifié afin d'être lu de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour qu'en tête des présentes

Le document, ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1725. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032336/105.

(130039542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Neobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036451/10.

(130044932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Starlight International Investments (Lux) GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 170.551.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 Mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2013 que:

- Madame Peggy Murphy, employée privée, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2013.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013036538/15.

(130044972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Santiago Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 90.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036546/10.

(130044596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Segno S.A., Société Anonyme,
(anc. AXE Société de Couverture de Risques S.A.).**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 137.456.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036549/10.

(130044733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, 22, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 134.698.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans-Josef MARK, Kaufmann, geboren am 18. Februar 1957 in Aachen, wohnhaft in D-54662 Speicher, In Merlich,
7.

Welcher Kompotent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l.", mit Sitz in L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 134.698), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 5. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 178 vom 23. Januar 2008.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass der Kompotent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigiger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6468 Echternach, 22, Zone Industrielle, zu verlegen und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hans-Josef MARK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032616/36.

(130039328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

SM&J Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 153.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013036553/11.

(130044419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 11.198.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

Il est porté à la connaissance des tiers que la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036461/15.

(130044499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 80.133.

Monsieur Kristian Groke a déclaré sa démission en tant que gérant de la société MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à r.l. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B80.133, avec effet immédiat.

Agios Athanasios, le 1^{er} mars 2013.

Kristian Groke.

Référence de publication: 2013036431/11.

(130044339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 1, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013036420/11.

(130044918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Horacek Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Lilien, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 165.506.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mars 2013.

Pour HORACEK TANKSCHIFF SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013036943/12.

(130045507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.592.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2010, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 3 Octobre 2011 sous la référence: L110156572.05

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036947/13.

(130045526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Diamonds and Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.161.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 20 mars 2012
référence L-120044498*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Diamonds and Pearls S.à r.l.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2013036842/16.

(130045054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.
